

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1152

2 juin 2010

SOMMAIRE

0810 S.A.	55284	N.W.C. S.A.	55296
Ancibel S.à r.l.	55261	N.W.C. S.A.	55296
Archid S.A.	55251	Opex	55296
Cristall S.A.	55284	Optimol	55261
European Hotel S.A.	55278	Oregon International Holdings S.à r.l.	55284
European Logistics Income Venture SCA	55287	Peinture Moderne S.à r.l.	55260
Evelfin Participations S.A.	55286	Pioneer Investments Global Portfolio	55262
Fat Pipe Europe S.A.	55263	Power System Luxembourg S.A.	55274
Fondation Henri Pensis	55265	Protalux S.A.	55262
Groupe N	55283	Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l.	55259
Gruppo Coin International S.A.	55251	SGCE Investments I S.à r.l.	55285
Hardman Investments S. à r.l.	55251	Société Générale de Titrisation et de Cou- verture des Risques d'Entreprises S.A.	55277
HBI Bad Schonborn S.à r.l.	55254	South Finance S.à r.l.	55284
Innoreal Investments S.A.	55254	Spawnt Private S.à r.l.	55280
Innoreal Investments S.A.	55258	Studio P.M.	55265
Instalcom S.A.	55259	Syntegra Investments I S.à r.l.	55285
Instalcom S.A.	55257	Taché Finance S.A.	55273
Jaffna Investments Holding S.A.	55260	Taché Investments S.A.	55273
Jaffna Investments S.A.	55260	Thekonos Finances S.A.	55263
KTP Global Finance Management S.A.	55295	Trinta Meneses S.à r.l.	55276
Lagrange Gestion S.A.	55296	VG SICAV	55280
L M International Finance S.A.	55295	VIGO INVEST S.A.	55265
Mawa Sàrl	55250	VIGO INVEST S.A.	55283
MCSIG s.à r.l.	55274	Zitura International Holding S.A.	55263
MPPM Sàrl	55258		

Mawa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4874 Lamadelaine, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.158.

L'an deux mil dix, le dix-neuf avril,
Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Marco KLEIN, employé privé, né à Luxembourg le 3 mai 1956, demeurant à L-8077 Bertrange, 96, rue de Luxembourg,

Agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

- son épouse Madame Waltraud FUNK, vendeuse, née à Griesheim, Allemagne, le 2 mai 1956, demeurant à L-8077 Bertrange, 96, rue de Luxembourg, et de

- son fils Monsieur Boris KLEIN, employé, né à Boudevilliers, Suisse, le 2 décembre 1988, demeurant à L-8077 Bertrange, 96, rue de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

et en présence de:

Monsieur André HEIDERSCHEID, indépendant, né à Luxembourg, le 21 février 1956, demeurant à L-8156 Bridel, 29, rue Lucien Wercollier.

Lequel comparant a démontré au notaire instrumentaire au moyen de l'acte de constitution et d'un contrat de cession de parts sous seing privé qu'ensemble avec ses mandants ils détiennent la totalité des parts de la société MAWA s.à r.l., ayant son siège social à L-4870 Lamadelaine, 31, rue de l'Eglise, et exerçant son activité sous l'enseigne Café du Jardin, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.158,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1657 du 7 août 2007,

et dont le comparant déclare que les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ensuite, il s'est constitué, ès qualités qu'il agit, en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Cession de parts:

L'assemblée prend acte, et pour autant que de besoin approuve, la cession intervenue de 35 parts sociales par Monsieur André HEIDERSCHEID, né à Luxembourg le 21 février 1956, demeurant à L-8156 Bridel, 29, rue Lucien Wercollier, au profit de Monsieur Boris KLEIN, ci-avant plus amplement qualifié.

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.»

Transfert du siège social:

Le siège de la société est transféré à L-4874 Lamadelaine, 31, Grand-rue.

Gérance:

L'assemblée accepte la démission du gérant administratif Monsieur André HEIDERSCHEID, ici présent, et le remercie pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Marco KLEIN devient dès lors gérant unique de la société, laquelle sera dorénavant valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après d'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: M. KLEIN, A. HEIDERSCHEID, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 21 avril 2010. Relation: CAP/2010/1354. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054359/53.

(100068646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Gruppo Coin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 19.508.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054294/9.

(100068691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Archid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 57.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 08 mars 2010

Il ressort du présent procès verbal:

La reconduction des mandats de Madame Nathalie PRIEUR, née le 06/04/1967 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg, de Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27/03/1973 à Ettelbruck, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg, de Monsieur Brunello DONATI, né le 26/08/1947 à Lugano, demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli, CH - 6900 Lugano, en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2016

ainsi que du mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2016.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010056693/19.

(100057461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Hardman Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 151.382.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of April,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary of residence in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hardman Properties JV S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.381,

here represented by Ms. Anne-Laure Mollard, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be initialled ne varietur by the proxyholder and the officiating notary and remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person represented as stated above, acting in its capacity as sole partner (the "Sole Partner") holding the one hundred twenty (120) class A shares and the one hundred twenty (120) class B shares representing the entire share capital of Hardman Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.382 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, officiating notary, on 3 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 660 of 29 March 2010, and which articles of incorporation were last amended pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, officiating notary, on 1 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 865 of 27 April 2010, has required the officiating notary to state its resolutions as follows:

First Resolution

Whereas article 12 paragraph 4 of the articles of incorporation of the Company states inter alia that "The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any A Manager except for any Major Decision (as defined below), for which it shall only be bound by the joint signature of an A Manager and a B Manager", the Sole Partner declares

that its intention upon the incorporation of the Company was not to prevent the board of managers of the Company from granting special powers of attorney to any person in order to exercise certain rights and perform certain obligations in the name and on behalf of the Company, including the power to bind the Company towards third parties, subject to such special powers of attorney be granted in accordance with article 12 of the articles of incorporation of the Company.

As a consequence, the Sole Partner resolves to clarify the provisions of article 12 of the articles of incorporation of the Company regarding the power of representation of the Company in order to expressly provide for the possibility for the board of managers of the Company to grant special powers of attorney to any person, including with respect to any Major Decision.

Second Resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Partner resolves to modify and divide the fourth paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company and to insert a new paragraph after the new fifth paragraph, which shall henceforth read as follows:

Paragraph 4: "In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose."

Paragraph 5: "The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any A Manager except for any Major Decision (as defined below), for which the Company shall only be bound by the joint signature of an A Manager and a B Manager, or by the signature of any person(s) to whom such power has been delegated by the board of managers of the Company, including with respect to any Major Decision. The daily management of the Company as well as the representation thereof may be delegated to any manager, officer, or other agent, partner or not, acting alone or jointly, who shall be designated and revoked by the board of managers which shall determine their powers."

Paragraph 6: "The Company may also give special powers of attorney by an authentic proxy or by a proxy under private seal, and the Company may in this respect be bound by the sole or joint signature of the person(s) to whom the Company has delegated, in accordance with the preceding paragraph of this article 12, special powers, within the limits of such powers of attorney."

The following paragraphs of article 12 are moved accordingly.

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euros).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The officiating notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hardman Properties JV S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.381,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante telle que représentée, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») détenant les cent vingt (120) parts sociales de classe A et les cent vingt (120) parts sociales de classe B composant l'intégralité du capital social de Hardman Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.382 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire instrumentant, le 3 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 660 du 29 mars 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire instrumentant,

le 1^{er} mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 865 du 27 avril 2010, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Alors que l'article 12 alinéa 5 des statuts de la Société stipule inter alia que «[l]a Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un Gérant A à l'exception de toute décision majeure (telle que définie ci-dessous), pour laquelle elle ne peut être engagée que par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B», l'Associé Unique déclare que son intention lors de la constitution de la Société n'était pas d'exclure la possibilité pour le conseil de gérance de la Société de conférer des procurations et pouvoirs spéciaux à toutes personnes afin d'exercer certains droits et d'exécuter certaines obligations au nom et pour le compte de la Société, y compris le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des tiers, à condition que ces procurations et pouvoirs spéciaux soient conférés conformément à l'article 12 des statuts.

En conséquence, l'Associé Unique décide de clarifier les stipulations de l'article 12 des statuts de la Société sur le pouvoir de représentation de celle-ci, afin de prévoir expressément la possibilité pour le conseil de gérance de la Société de conférer des procurations et pouvoirs spéciaux à toute personne, y compris en cas de décision majeure (telle que définie dans les statuts de la Société).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les alinéas 4 et 5 de l'article 12 des statuts de la Société et d'insérer un nouvel alinéa à la suite de l'alinéa 5, qui auront désormais la teneur suivante:

Alinéa 4: «Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société.»

Alinéa 5: «La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un Gérant A à l'exception de toute Décision Majeure (telle que définie ci-dessous), pour laquelle la Société ne peut être engagée que par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance de la Société, y compris en cas de Décision Majeure. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion peut être déléguée à tout gérant, représentant ou autre agent, associé ou non, agissant seul ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le conseil de gérance lequel déterminera leurs pouvoirs.»

Alinéa 6: « La Société pourra également donner un pouvoir spécial de représentation par procuration authentique ou sous seing privé, et en vertu de quoi la Société sera engagée par la signature, seule ou conjointe, de la(des) personne(s) à qui la Société aura délégué, conformément à l'alinéa précédent de cet article 12, ces pouvoirs spéciaux de représentation, et ce dans les limites de ces pouvoirs de représentation.»

Les alinéas suivants de l'article 12 sont déplacés à la suite.

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Anne-Laure Mollard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mai 2010. LAC/2010/20199. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme.

Senningerberg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054295/134.

(100068568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Innoreal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.701.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 mars 2010:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.746, a été confirmée avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour Innoreal Investments S.A.

Référence de publication: 2010054311/14.

(100068775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

HBI Bad Schonborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.349.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Bad Schonborn S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122349 and having a share capital of twenty-six thousand eight hundred euro (EUR 26,800) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one million twenty-three thousand two hundred euro (EUR 1,023,200) in order to bring the share capital from its current amount of twenty-six thousand eight hundred euro (EUR 26,800), represented by five hundred and thirty-six (536) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million fifty thousand euro (EUR 1,050,000) by way of issuance of twenty thousand four hundred and sixty-four (20,464) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HB1 S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million twenty-three thousand two hundred euro (EUR 1,023,200) in order to bring the share capital from its current amount of eighty twenty-six thousand eight hundred euro (EUR 26,800), represented by five hundred and thirty-six (536) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million fifty thousand euro (EUR 1,050,000) by way of issuance of twenty thousand four hundred and sixty-four (20,464) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of one million twenty-three thousand two hundred euro (EUR 1,023,200) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of one million twenty-three thousand two hundred and twenty-two euro fifty-nine cents (EUR 1,023,222.59) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one million twenty-three thousand two hundred euro (EUR 1,023,200) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of twenty-two euro fifty-nine cents (EUR 22.59) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million twenty-three thousand two hundred and twenty-two euro fifty-nine cents (EUR 1,023,222.59) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one million fifty thousand euro (EUR 1,050,000) represented by twenty-one thousand (21,000) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarretton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Bad Schonborn S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122349 et dont le capital social s'élève à vingt-six mille huit cents euros (EUR 26.800) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million vingt-trois mille deux cents euros (EUR 1.023.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-six mille huit cents euros (EUR 26.800), représenté par cinq cent trente-six (536) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000) par l'émission de vingt mille quatre cent soixante-quatre (20.464) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de un million vingt-trois mille deux cents euros (EUR 1.023.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-six mille huit cents euros (EUR 26.800), représenté par cinq cent trente-six (536) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000) par l'émission de vingt mille quatre cent soixante-quatre (20.464) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million vingt-trois mille deux cents euros (EUR 1.023.200) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de un million vingt-trois mille deux cents vingt-deux euros cinquante-neuf cents (EUR 1.023.222,59) est à affecter comme suit:

(i) un montant de un million vingt-trois mille deux cents euros (EUR 1.023.200) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de vingt-deux euros cinquante-neuf cents (EUR 22,59) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de un million vingt-trois mille deux cents vingt-deux euros cinquante-neuf cents (EUR 1.023.222,59) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000), représenté par vingt et un mille (21.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR

771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1281. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010058239/170.

(100058341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Instalcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.752.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour Instalcom S.A.

Référence de publication: 2010054315/32.

(100068841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Innoreal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.701.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour Innoreal Investments S.A.

Référence de publication: 2010054310/32.

(100068775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

MPPM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.087.

L'an deux mil dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Marie Pascale PHILIPPE MOUREY, employée privée, née à Tressange (France), le 8 septembre 1959 (matricule 19590908447), demeurant à F-57655 Boulange, 6, rue de la Gare,

Agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de son époux Monsieur Patrick Ledur, gérant technique, né à Algrange (France), le 10 juillet 1959 (matricule 19590710477), demeurant à F-57655 Boulange, 6, rue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a démontré au notaire instrumentaire au moyen de l'acte de constitution qu'ensemble avec son mandant ils détiennent la totalité des parts de la société MPPM s.à r.l., ayant son siège social à L-3730 Rumelange, 38, Grand-Rue, et exerçant son activité sous l'enseigne Ets LEDUR & Fils,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 125.087,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C numéro 864 du 12 mai 2007,

et dont la comparante déclare que les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ensuite, elle s'est constituée, ès qualités qu'elle agit, en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Transfert du siège social:

Le siège de la société est transféré à L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

La première phrase de l'article 2 des statuts sera modifiée comme suit:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Objet social:

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise comprenant notamment l'achat, la vente et la pose de chapes, carrelages et matériaux de construction ainsi que l'achat, la vente, la pose et le façonnage de marbres, de granit, de pierres naturelles et d'agglomérés de toutes espèces;

- l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale avec commerce d'articles de la branche, d'articles électroménagers, d'articles et d'appareils électro-visuels, l'installation de systèmes d'alarmes et de sécurité avec vente des articles de la branche, ainsi que

- l'exploitation de la profession de mécanicien-ajusteur avec commerce d'articles de la branche.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé en-semble avec Nous notaire la présente minute après d'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: M.-P. PHILIPPE MOUREY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 21 avril 2010. Relation: CAP/2010/1356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054367/49.

(100068761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Instalcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.752.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour Instalcom S.A.

Référence de publication: 2010054316/14.

(100068841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.612.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.521.

—
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l.
MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010056329/13.

(100057434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Jaffna Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010054322/11.

(100068561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Peinture Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.354.

L'an deux mille dix, le six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Antonio De Jésus Lopes, agent immobilier, demeurant à L-8063 Bertrange, 33, rue Auguste Liesch, lequel comparant ici présent a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PEINTURE MODERNE S.à r.l., ayant son siège social au 72, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.354 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résident à Luxembourg en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1689 en date du 9 août 2007.

La précédente modification des statuts a été effectuée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg en date du 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 826 en date du 17 avril 2009.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.
2. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société de L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo au L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à environ six cents EUROS (EUR 600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LOPES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20338. Reçu soixante quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010054400/43.

(100068666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Optimol, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 45.348.

Le soussigné Jacques MOITZHEIM, maître opticien, demeurant à L-6969 Oberanven, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle de la société OPTIMOL s. à r.l., établie et ayant son siège social au 8 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constate que le mandat du cogérant Monsieur Jeff MOITZHEIM, retraité, demeurant à L-6230 Bech, initialement fixé à six (6) ans par décision des associés du 26 août 1994 est venu à terme. Compte tenu que le mandat de Monsieur Jeff MOITZHEIM n'a été, depuis cette échéance, jamais renouvelé, ni confirmé, le soussigné déclare expressément que la société "OPTIMOL" continuera à être administrée et gérée par le seul et unique gérant Monsieur Jacques MOITZHEIM, avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 07 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010054383/15.

(100068492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Ancibel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.

R.C.S. Luxembourg B 101.171.

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie Clerici, ingénieur, demeurant au 20, Place Hotel de ville à F57140 Woippy Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 2a boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au terme d'une procuration sous seing privé à lui délivrée en date du 7 avril 2010.

Laquelle comparante, ainsi représentée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ANCIBEL, S.à r.l. avec siège social au 13, rue de la Gare, L-3377 Leudelange.

- La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 800 du 4 août 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de Résidence à Luxembourg en date du 28 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1067 du 1^{er} juin 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à 4, Um Kiesel L-6691 MOERSDORF et modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

L'associée unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Résolution Unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société du 13, rue de la Gare, L-3377 Leudelange au 4, Um Kiesel L-6691 MOERSDORF et décide en conséquence de modifier les dispositions de l'article 2 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. Le siège social est établi dans la commune de MOMPACH.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux mandataires de la comparante, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17430. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057064/44.

(100058015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pioneer Investments Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 30 avril 2010

En date du 30 avril 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011:

Monsieur Enrico TURCHI

Monsieur Reinhard MULLER

Monsieur David GLASSEY

- de renouveler le mandat de KPMG AUDIT en tant personne chargée du contrôle des comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pioneer Investments Global Portfolio

Signature

Référence de publication: 2010054389/20.

(100068709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Protalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2010

1/ Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

2/ Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Luc BERTRAND, administrateur de sociétés, demeurant au 67, Route Gouvernementale, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique, Président;

- Monsieur Alain DIERYCK, secrétaire général, demeurant au 26, Zwanenlaan, 2610 Wilrijk, Belgique;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Jan SUYKENS, directeur financier, demeurant au 23B, Azalealaan, 2970 Schilde, Belgique;

- Monsieur Philippe de PATOUL, conseiller en affaires, demeurant au 38 Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010054409/23.

(100068643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Zitura International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.395.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2010 que Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Thomas Fallegger.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010054476/15.

(100068497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Thekonos Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.272.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Thekonos Finances S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010054449/11.

(100068645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Fat Pipe Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.100.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FAT PIPE EUROPE S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.100, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 898 du 11 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué;

5.- Nomination d'un administrateur;

6.- Démission du commissaire aux comptes;

7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4^{ème} alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué, à savoir:

- MAYA INVEST LIMITED, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street, administrateur;
- PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Loubourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court, administrateur;
- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, administrateur et administrateur-délégué.

Cinquième résolution

Ayant constaté que toutes les actions de la société sont réunies en une seule main, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur unique:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 mars 2010. REM 2010/236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010057012/88.

(100057584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Studio P.M., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, 17, rue Gaichel.

R.C.S. Luxembourg B 99.364.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054446/10.

(100068511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

VIGO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 136.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054471/9.

(100068661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Fondation Henri Pensis.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg G 12.

Comptes annuels au 31 décembre 2007

	Page(s)
Table des matières	
Rapport de gestion	1
Rapport du Réviseur d'Entreprises	2-3
Bilan	4
Compte de résultats	5-8
Annexes aux comptes annuels	9-17

Rapport de gestion - Année 2007

2007 a été une année riche en activités pour l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg. Pas moins que 88 concerts, 50 ateliers créatifs, 3 productions de CD's et 1 production de DVD furent réalisés. L'OPL a également poursuivi sa mission comme ambassadeur culturel du Luxembourg avec 3 tournées: France (3 concerts), Suisse (4 concerts) et Hongrie, Autriche et Slovénie (8 concerts).

Au 31.12.2007, l'orchestre compte un effectif budgété de 98 musiciens, mais 2 places restent vacantes (contrebasse solo et percussion tutti). Au courant de l'année 2007, différents postes ont pu être pourvus moyennant des concours de recrutement internationaux (trompette solo, basson solo et alto solo).

Le bilan 2007 de la Fondation Henri Pensis clôture avec un excédent des dépenses de 245.733 €, ce qui est en ligne avec le budget, et un total de bilan de 4.748.147 €. Les produits (13.073.314 €) ont connu une augmentation de 421.679 € par rapport à 2006, principalement due aux recettes des nombreuses activités à l'étranger. La participation financière de l'Etat s'est élevée à 10.250.000 euros (+ 0,5 % par rapport à 2006)

Le total des charges de l'année a connu une hausse de 1.226.614 € à 13.319.047 € (+ 10,14 %). Les frais du personnel permanent, qui représentent 67,80 % du total des charges, ont augmenté de 353.454 € à 9.030.736 €. Cette augmentation résulte de l'extension de l'orchestre (deux nouveaux recrutements de musiciens déjà programmés, mais non effectués: trompette solo et basson solo) et de l'administration (une Responsable Marketing & Communication et une Comptable),

de l'évolution normale des anciennetés, ainsi que de l'adaptation des salaires dans le cadre du renouvellement de la convention collective. Le budget Publicité et de promotion regroupe désormais les budgets d'impression des programmes et des annonces, ainsi que les frais de recours aux collaborateurs occasionnels. L'idée étant de confier à notre nouvelle Responsable Marketing & Communication un budget unique, ceci en vue de garantir une meilleure gestion de ces activités.

Le budget alloué aux activités internationales de l'orchestre a connu une augmentation importante de 654.595 € à 1.253.964 €. Ceci est le résultat des tournées et des nombreuses autres activités réalisées à l'étranger.

Grâce à une gestion prudente, la Fondation Henri Pensis a accumulé sur quelques années un excédent reporté de 1.666.189 €, ce malgré une participation financière de l'Etat pratiquement constante depuis l'année 2003. Ces réserves seront utilisées sur les deux prochaines années (2008 et 2009) pour couvrir l'évolution générale des charges, et notamment les rémunérations du personnel permanent qui vont augmenter avec la dernière étape visant à porter l'orchestre à l'effectif fixé en 2003 de 98 musiciens, l'accroissement des anciennetés, ainsi que l'évolution du coût de la vie.

En guise de conclusion, la Fondation Henri Pensis exprime sa vive reconnaissance au Gouvernement luxembourgeois et à la Ville de Luxembourg, à ses musiciens dévoués, à son administration engagée, ainsi qu'à ses fidèles mécènes, pour leurs appuis financiers.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Jean Hoss

Président du conseil d'administration

Au conseil d'administration de la Fondation Henri Pensis

1, Place de l'Europe

L-1022 Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels.

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Henri Pensis, comprenant le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Henri Pensis au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires.

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration est en concordance avec les comptes annuels.

PK.F ABAX Audit
Réviseurs d'Entreprises
Tom Pfeiffer / Ronald Weber
Associé / Associé

*Bilan au 31 décembre 2007
(Exprimé en euros arrondis)*

	Note	31.12.2007 EUR	31.12.2006 EUR
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4.2,5.1	21 190	-
Immobilisations corporelles	4.1, 5.2	217 156	220 640
Immobilisations financières	5.3	6 000	6 000
Créances			
- créances résultant de ventes et prestations de services	4.3	315 865	588 492
- autres créances	6	1 077 426	940 980
- actifs représentatifs - plan de pension	10	643 256	637 451
		<u>2 036 547</u>	<u>2 166 923</u>
Avoirs en banque		2 174 311	2 365 032
Comptes de régularisation		47 210	12 420
Excédent de charges		245 733	-
Total actif		<u>4 748 147</u>	<u>4 771 015</u>
PASSIF			
Apports des fondateurs	7	570 155	570 155
Résultats reportés	8	1 911 924	1 352 722
Provisions pour risques et charges			
- provisions pour pensions	10	586 082	600 843
- autres provisions	11	191 585	368 759
		<u>777 667</u>	<u>969 602</u>
Dettes			
- dettes sur achats et prestations de services		408 713	154 715
- autres dettes	9	829 842	905 602
		<u>1 238 555</u>	<u>1 060 317</u>
Comptes de régularisation			
- produits constatés d'avance	4.4	249 846	259 017
Excédent de produits		-	559 202
Total passif		<u>4 748 147</u>	<u>4 771 015</u>

*Compte de résultats pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007
(Exprimé en euros arrondis)*

	Note	31.12.2007 EUR	31.12.2006 EUR
PRODUITS			
Produits propres			
Concerts réguliers			
- abonnement concerts jeudi		421 500	305 611
- abonnement concerts vendredi		243 332	344 726
		<u>664 832</u>	<u>650 337</u>
Autres concerts			
- entrées libres concerts	15	6 472	-
- autres concerts au Luxembourg		299 265	370 916
- autres concerts à l'étranger		610 339	224 963
		<u>916 076</u>	<u>595 879</u>
Autres recettes de l'activité			
- produits CD et vidéo		16 750	23 961

- remboursement salaires stagiaires	13	29 875	44 154
		46 625	68 115
Mécénats sponsoring		28 987	51 523
Mécénats		335 893	312 143
Subvention Ville de Luxembourg		533 000	533 000
Reprise de provision	11	57 625	74 521
Produits financiers		194 724	136 075
Produits exceptionnels	19	45 552	30 042
		2 823 314	2 451 635
Aide de l'Etat	3	10 250 000	10 200 000
Excédent de charges		245 733	-
Total produits		13 319 047	12 651 635

Note	31.12.2007	31.12.2006
	EUR	EUR

CHARGES

Personnel permanent

- appointements et 13 ^{ème} mois		7 765 832	7 409 064
- intéressement		150 000	150 000
- charges sociales		940 118	899 152
- fonds social et formation continue		377	5 521
- variation de la provision pour pensions complémentaires (net)		-20 565	28 179
- assurance décès-invalidité et pensions complémentaires		194 974	186 366
		9 030 736	8 678 282

Personnel occasionnel

- cachets chefs et solistes		1 275 171	1 195 728
- renforts orchestre		122 998	117 653
- personnel de remplacement		113 861	105 614
- collaborateurs occasionnels	16	16 750	95 464
		1 528 780	1 514 459

Impôts sur salaires (retenue à la source)		-	5 274
---	--	---	-------

Frais sur matériel

- location matériel technique		6 823	-
- location instruments		8 751	10 130
- location partitions		83 952	64 347
- entretien instruments		19518	25 313
- entretien matériel son		1 482	172
- assurances		57 064	53 179
		177 590	153 141

Achats divers tiers

- disques, CD enregistrables, partitions		28 321	33 852
- vêtements professionnels		12 060	19 559
- fournitures de bureau		12 708	13 673
		53 089	67 084

Note	31.12.2007	31.12.2006
	EUR	EUR

CHARGES

Services tiers divers

- impressions programmes		-	34 283
- annonces	17	-	100 880
		-	135 163

Transports et missions

- transports matériels / instruments		13 499	19 401
- frais de déplacement orchestre		12 143	16 053

- frais de déplacement direction		10416	10 468
- réceptions		9 656	8 856
- représentation orchestre		12 022	11 330
		<u>57 736</u>	<u>66 108</u>
Publicité et promotion		501 030	203 143
Commissions Billetterie	18	57 097	-
Tournées à l'étranger			
- cachets chefs et solistes		546 630	341 202
- transport matériel/instruments		70 834	46 501
- frais de déplacement orchestre		636 500	211 666
		<u>1 253 964</u>	<u>599 369</u>
Droits d'auteurs		52 376	38 917
Frais généraux			
- charges locatives Philharmonie		57 487	51 956
- locations de parking		20415	43 316
- assurance dégâts-vol durant missions		353	315
- assurance RC à l'égard de tiers		5 826	5 145
- assurance accidents du personnel		5 971	4 281
- assurance effets personnels durant missions		3 987	3 987
- assurance risques électroniques		1 427	1 338
- assurance incendie et bâtiments		4 376	3 025
- frais postaux		17 428	20 642
- téléphone		25 680	18 243
- photocopie		16 733	15 720
- autres charges générales		25 088	32 155
		<u>184 771</u>	<u>200 123</u>
	Note	31.12.2007	31.12.2006
		EUR	EUR
CHARGES			
Frais d'experts			
- fiduciaire - salaires		17 706	21 328
- fiduciaire - comptabilité		22 977	18 363
- réviseur d'entreprises		8018	8 310
- indemnités séjours - déplacements		4 094	9 119
- autres honoraires		10 980	-
		<u>63 775</u>	<u>57 120</u>
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.1,5.2	78 813	68 368
Réduction de valeur sur créances		-	26 000
Achats de petits matériels		2018	11 850
Provision pour risques et charges	14	40 422	73 137
Mise à jour informatique		22 429	21 355
Frais financiers		2 234	3 971
TVA non déductible		212 187	169 569
Excédent de produits		-	559 202
Total charges		<u>13 319 047</u>	<u>12 651 635</u>

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 1. Général. La Fondation Henri Pensis ("la Fondation") a été constituée le 5 juin 1996 par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, les Amis de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, ainsi que par la Société Européenne des Satellites.

La Fondation a pour objet la gestion et la promotion de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg. La Fondation a pour mission de développer le niveau et la renommée internationale de cette formation et de renforcer, par celle-ci, l'image culturelle du Grand-Duché à l'étranger, ce par des concerts publics et par des émissions de radio et de télédiffusion, ainsi que par tous les supports sonores et audiovisuels. Un arrêté Grand-Ducal du 16 septembre 1996 a approuvé la création de la Fondation du 5 juin 1996.

Son siège est établi à Luxembourg. Sa durée est illimitée. La Fondation est gérée par un Conseil d'Administration de 9 membres au plus.

Note 2. Constitution. Avec effet au 1^{er} juillet 1996, la Fondation Henri Pensis a repris la totalité des actifs et des passifs existant à cette date de l'A.S.B.L. Henri Pensis qui avait été constituée le 15 novembre 1995 "en vue de préparer toutes les mesures et décisions à prendre pour permettre la création de la Fondation".

Note 3. Convention avec l'État. Une convention a été conclue entre l'État et la Fondation afin de régler les modalités d'octroi de l'aide de l'État. L'État, d'après la loi modifiée du 19 avril 1996, versera une aide annuelle correspondant au maximum au crédit inscrit à cet effet au budget de l'État, c'est-à-dire EUR 10 250 000 pour l'année 2007.

La participation de l'État est liquidée en trois tranches: 50% pour le 31 mars, 40% pour le 30 juin et 10% après approbation par l'État des comptes annuels de l'exercice, du rapport de gestion et du budget prévisionnel de l'exercice à venir.

Les deux premières tranches pour un montant total de EUR 9 180 000 ont été liquidées en 2007. La troisième tranche de EUR 1 070 000 reste à liquider concernant 2007, sous réserve du strict respect par la Fondation des conditions énumérées aux articles 16 et 17 de la convention.

Note 4. Principes comptables. Les principales règles d'évaluation peuvent être décrites comme suit:

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur base de leur durée de vie estimée.

Ces durées sont les suivantes:

- Instruments de musique	5-15 ans
- Matériel technique	5 ans
- Mobilier et matériel de bureau	4-10 ans

Les immobilisations corporelles reprises de l'A.S.B.L. Henri Pensis au 1^{er} juillet 1996 ont fait l'objet d'un amortissement complet sur l'exercice clos le 31 décembre 1996.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur base de leur durée de vie estimée. Cette durée de vie est la suivante:

- Logiciels et site internet	4 ans
--	-------

Les immobilisations incorporelles ont été acquises en 2007. Elles se composent d'un logiciel de EUR 1.447 et de la refonte du site internet pour EUR 22 977.

4.3 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées sur décision du Conseil d'Administration, afin de tenir compte des risques de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2007 les créances résultant de ventes et prestations de services se composent de la manière suivante:

Créances clients	322 365 EUR
Provision pour créances douteuses	(6 500)EUR
Factures à établir	0 EUR
	<hr/>
	315 865 EUR

Les créances clients incluent un montant envers Baron & Weingartner de EUR 221 000.

4.4 Produits constatés d'avance

Les produits des abonnements de la saison 2007/2008 sont comptabilisés en résultat dans l'exercice clos le 31 décembre 2007 au prorata du nombre de concerts donnés au cours de l'exercice 2007. La partie des produits au titre de l'exercice 2008 est comptabilisée dans un compte de régularisation passif "Produits constatés d'avances".

Au 31 décembre 2007 les produits constatés d'avance se composent de la manière suivante:

Produits constatés d'avances - concerts d'abonnements 2008	249 846 EUR
--	-------------

4.5 Conversion des transactions effectuées en devises étrangères

A l'exception des immobilisations, les actifs et passifs exprimés en devises autres que LEUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les transactions en devises étrangères enregistrées en cours d'exercice sont converties en EUR au cours du jour de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les immobilisations acquises en devises autres que l'EUR sont maintenues en EUR au cours de change en vigueur à la date d'acquisition.

Les bénéfices de change réalisés et les pertes de change réalisées et non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes.

Note 5. Immobilisations.

5.1 Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles survenus au cours de la période se résument comme suit:

	Logiciels et Site Internet EUR	Total EUR
Valeur brute au 01.01.2007	-	-
Acquisitions de l'exercice	24 424	24 424
Cessions de l'exercice	-	-
Valeur brute au 31.12.2007	24 424	24 424
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2007	-	-
Corrections de valeur de l'exercice	(3 234)	(3 234)
Reprise de correction de valeur de l'exercice	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2007	(3 234)	(3 234)
Valeur nette au 31.12.2007	21 190	21 190
Valeur nette au 31.12.2006	-	-

5.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles survenus au cours de la période se résument comme suit:

	Instruments de musique EUR	Matériel technique EUR	Mobilier et matériel de bureau EUR	Total EUR
Valeur brute au 01.01.2007	343 862	112 383	246 101	702 346
Acquisitions de l'exercice	61 095	6 078	4 922	72 095
Cessions de l'exercice	-	-	-	-
Valeur brute au 31.12.2007	404 957	118 461	251 023	774 441
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2007	(242 382)	(84 888)	(154 436)	(481 706)
Corrections de valeur de l'exercice	(42 762)	(10 450)	(22 367)	(75 579)
Reprise de correction de valeur de l'exercice	-	-	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2007	(285 144)	(95 338)	(176 803)	(557 285)
Valeur nette au 31.12.2007	119 813	21 123	74 220	217 156
Valeur nette au 31.12.2006	101 480	27 495	91 665	220 640

5.3 Immobilisations financières

La Fondation détient une participation à hauteur de 32% dans la société Art Events S.à r.l. soit un montant de EUR 6 000.

Note 6. Autres créances. Les autres créances se composent des montants suivants:

	31.12.2007 EUR	31.12.2006 EUR
Aide de l'Etat 2007	1 070 000	-
Aide de l'Etat 2006	-	920 000
Autres créances	7 426	20 980
	<u>1 077 426</u>	<u>940 980</u>

Les autres créances (EUR 7 426) se composent principalement de demandes de remboursement relatives à l'occupation de stagiaires pour un montant de EUR 6 234.

Ayant respecté les articles 16 et 17 de la Convention-cadre fixant les conditions et les modalités de l'octroi de l'aide de l'État à la Fondation Henri Pensis, le Conseil d'administration de la Fondation Henri Pensis considère que la créance envers l'État est entièrement récupérable.

Note 7. Apports des fondateurs. Au moment de sa constitution, la Fondation a reçu des apports d'un montant total de EUR 570 155.

Note 8. Résultats reportés. Les résultats reportés ont évolué de la manière suivante:

	31.12.2007 EUR	31.12.2006 EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	1 352 722	883 687
Resultat de 1 exercice precedent	559 202	469 035
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	1 911 924	1 352 722

L'affectation du résultat 2006 a été décidée lors du Conseil d'Administration du 21 mars 2007.

Note 9. Autres dettes. Les autres dettes sont constituées des postes suivants:

	31.12.2007	31.12.2006
	EUR	EUR
- Sécurité Sociale	329 340	308 073
- Impôts sur rémunérations	61 263	249 473
- Retenue d'impôts à la source	32 308	39 651
- Rémunérations	133 988	97 017
- Autres	272 943	211 388
	<u>829 842</u>	<u>905 602</u>

Le poste "Autres" pour un montant de EUR 272 943 au 31 décembre 2007 est composé du solde de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à payer à l'administration de l'enregistrement pour un montant d'EUR 172 943 et d'une avance perçue de l'Etat luxembourgeois pour un montant d'EUR 100 000.

Note 10. Provision pour pensions. La Fondation a conclu un plan de pension complémentaire en faveur de ses employés auprès d'une compagnie d'assurance luxembourgeoise qui est en charge de la gestion du plan de pension. Comptablement, la provision mathématique de l'assureur calculée selon les principes relatifs aux sociétés d'assurances s'élève à EUR 643 256 et est reprise au bilan sous le poste "Actifs représentatifs - plan de pension". L'engagement de la Fondation envers les employés, calculé selon des principes applicables aux sociétés commerciales, s'élève à EUR 586 082 repris au bilan sous le poste "Provisions pour pensions". La variation nette des montants repris ci-dessus par rapport aux soldes au 31 décembre 2006 s'élève à un produit de EUR 20 565 et est repris en comptes de résultats sous le poste "Variation de la provision pour pensions complémentaires".

Note 11. Autres provisions. Les autres provisions sont constituées des postes suivants:

	31.12.2007	31.12.2006
	EUR	EUR
- Retenue fiscale plan de pension	79 798	39 376
- Provision pour litige	85 000	85 000
- Provision pour des charges contestées	-	213 868
- Autres	26 787	30 515
	<u>191 585</u>	<u>368 759</u>

Au cours de l'année 2007, la provision pour charges contestées a été utilisée pour un montant de EUR 185 972 et le solde de EUR 27 896 a fait l'objet d'une reprise sur provision.

Note 12. Personnel employé au cours de la période. Le nombre des membres du personnel permanent employé en moyenne au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 110 (31 décembre 2006: 109,75).

Note 13. Remboursement salaires stagiaires. La Fondation a occupé des stagiaires durant l'exercice. Les salaires de ces stagiaires vont être remboursés par le Ministère de la Culture. Le montant a été comptabilisé sous "Autres créances".

Note 14. Dotations aux autres provisions. Les dotations aux provisions pour risques et charges se composent de la manière suivante:

	31.12.2007	31.12.2006
	EUR	EUR
- Retenue fiscale plan de pension	40 422	39 376
- Provision pour litige	-	35 000
- Provision Collecting Agent BCE/OPL/CNA	-	(1 239)
	<u>40 422</u>	<u>73 137</u>

Note 15. Entrées libres concerts. Les produits découlant de la vente d'entrées libres, font dorénavant l'objet d'un compte séparé. Ces revenus étaient auparavant incorporés dans les recettes des concerts d'abonnement sous la section "concerts réguliers".

Note 16. Collaborateurs occasionnels. Les charges relatives aux recours à certains collaborateurs occasionnels sont dorénavant enregistrées sous le compte Publicité et promotion.

Note 17. Annonces. Les charges relatives aux annonces sont présentées à partir du 01/01/2007 sous la section Publicité et promotion.

Note 18. Commissions Billeterie. Ces commissions étaient auparavant présentées en déduction des revenus relatifs aux abonnements et aux concerts.

Note 19. Produits exceptionnels. Les produits exceptionnels au 31 décembre 2007 se composent essentiellement des impôts relatifs aux exercices antérieurs pour EUR 43 388.

Note 20. Garanties. Au 31 décembre 2007 la Fondation a accordé des garanties bancaires pour EUR 2 987 en faveur du Ministère du Travail et de l'Emploi et EUR 4 500 en faveur du Ministère des Affaires Etrangères (service permis de travail).

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU LUXEMBOURG

Fondation Henri Pensis

1, Place de l'Europe - B.P. 2243

L - 1022 Luxembourg

Jean-Jacques Schaeffer

Directeur administratif

Référence de publication: 2010057106/417.

(100057889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Taché Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.066.

Nomination des représentants permanents des administrateurs de La Société:

1) suite aux résolutions de la Société Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) suite aux résolutions de la Société Mutua (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) suite aux résolutions de la Société Fides (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TACHE FINANCE S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010057348/25.

(100057850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Taché Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 52, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 87.621.

Nomination des représentants permanents des administrateurs de La Société:

1) suite aux résolutions de la Société Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) suite aux résolutions de la Société Mutua (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) suite aux résolutions de la Société Fides (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TACHE INVESTMENTS S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2010057351/25.

(100057875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**MCSIG s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Power System Luxembourg S.A.).**

Enseigne commerciale: MCS INVEST GROUP s.à r.l..

Siège social: L-2732 Luxembourg, 13, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 88.225.

L'an deux mil dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société POWER SYSTEM Luxembourg SA, avec siège à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen, immatriculée au RCSL sous le numéro B 88.225, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 10 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1364 du 20 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 octobre 2008, publiée au Mémorial C numéro 2857 du 28 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich, qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Monsieur Joffrey MORETTI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Approbaton des bilans:

L'assemblée approuve les bilans des années 2007, 2008 et 2009.

Changement de forme juridique:

L'assemblée décide que la société prendra désormais la forme d'une société à responsabilité limitée et adoptera en conséquence les statuts adéquats.

Changement de dénomination:

La société prend la dénomination de MCSIG s.à r.l. et adopte l'enseigne «MCS INVEST GROUP s.à r.l.»

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-2732 Luxembourg, 13, rue Wilson.

Objet social:

L'objet de la société est modifié et sera dorénavant le suivant:

La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de taxis et de louage de tous moyens de transport ainsi que le commerce d'accessoires automobiles.

Elle a encore pour objet le conseil en aménagement décoratif et en aménagement d'espace ainsi que toutes activités de rénovations immobilières, industrielles ou particulières comportant tous corps d'état, peinture, électricité, travaux de décoration et aménagements intérieurs.

De façon générale, la société pourra réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Conseil d'administration - Commissaire aux comptes:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, Cyril JUSSAC, Olivier COLMANT et Joffrey MORETTI, de l'administrateur délégué Joffrey MORETTI et du commissaire aux comptes Phoenix Consulting SA, RCSL B 118.477.

Statuts:

En suite de ce qui précède, l'assemblée adopte ses nouveaux statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MCSIG s.à.r.l.» exploitant son activité sous l'enseigne « MCS INVEST GROUP s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de taxis et de louage de tous moyens de transport ainsi que le commerce d'accessoires automobiles;

- le conseil en aménagement décoratif et en aménagement d'espace ainsi que toutes activités de rénovations immobilières, industrielles ou particulières comportant tous corps d'état, peinture, électricité, travaux de décoration et aménagements intérieurs;

- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

De façon générale, la société pourra réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune entièrement libérées et souscrites.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée générale:

Monsieur Joffrey MORETTI, ci-après plus amplement qualifié agissant tant en son nom personnel que comme mandataire de Monsieur Olivier COLMANT, également ci-après plus amplement qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les membres du bureau, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée, s'est constitué en assemblée générale et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

Souscription:

Les cent (100) parts représentant le capital de la société sont souscrites comme suit:

- Monsieur Olivier COLMANT, employé privé, né à Vilvorde, Belgique, le 30 novembre 1973, demeurant à B-1651 Lot, 115, Stationstraat, souscrit 75 parts sociales et
- Monsieur Joffrey MORETTI, employé privé, né à Charleroi, Belgique, le 21 février 1975, demeurant à L-2732 Luxembourg, 13, rue Wilson, souscrit 25 parts sociales.

Gérance:

Monsieur Joffrey MORETTI, employé privé, né à Charleroi, Belgique, le 21 février 1975, demeurant à L-2732 Luxembourg, 13, rue Wilson, ici présent, est nommé gérant avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance, ce qu'il accepte expressément.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ils ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. MORETTI, V. BARATON, M. HOFFMANN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 21 avril 2010. Relation: CAP/2010/1362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054405/137.

(100068740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Trinta Meneses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 70.089.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054463/10.

(100068512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Société Générale de Titrisation et de Couverture des Risques d'Entreprises S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.336.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de titrisation «SOCIETE GENERALE DE TITRISATION ET DE COUVERTURE DES RISQUES D'ENTREPRISES S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 135.336, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 362 du 12 février 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

MYNEGA SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2010. Relation: LAC/2010/19443. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054438/60.

(100068801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

European Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

—
In the year two thousand and ten, on the sixth day of April,
before Maître Gérard Lecuit, Notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Dominique Michiels, private employee, having his professional address in Luxembourg,

Acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of European Hotel S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under number 137192, hereinafter referred to as the "Company". The Company was incorporated pursuant to a deed received on March 11, 2008 by the undersigned notary and published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 929 dated April 15, 2008. The articles of association of the Company were amended pursuant to (i) a deed received on June 30, 2008 by the undersigned notary, published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1948 dated August 8, 2008, and (ii) a deed received on October 29, 2008 by the undersigned notary, published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 2892 dated December 3, 2008.

By virtue of the authority granted to him by the resolutions of the board of directors of the Company on March 17, 2010, hereinafter referred to as the "Resolutions", an extract of which, signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The above appearing person, acting as described, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

(1) The issued capital of the Company is set at EUR 118,574 (one hundred and eighteen thousand five hundred and seventy-four euros) represented by 118,574 (one hundred and eighteen thousand five hundred and seventy-four) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

(2) Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company is set at EUR 1,200,000 (one million two hundred thousand euros) and, according to article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors of the Company is authorised among other things, within the limits of article 5 of the articles of association of the Company, to realize any increase of the issued capital of the Company in one or several successive tranches. Following each increase of the issued capital of the Company within the limits of the authorised capital, article 5 of the articles of association of the Company is modified so as to reflect the increase of the issued capital of the Company. Such modification is recorded in authentic form by a Luxembourg notary upon the instructions of the board of directors of the Company or any person duly authorized and empowered by the board of directors of the Company for this purpose.

(3) On March 17, 2010 the board of directors of the Company decided, in accordance with and within the limits of article 5 of the articles of association of the Company, to increase the issued capital of the Company by an amount of EUR 4,110 (four thousand one hundred and ten euros) so as to raise it from its present amount of EUR 118,574 (one hundred and eighteen thousand five hundred and seventy-four euros) to EUR 122,684 (one hundred and twenty-two thousand six hundred and eighty-four euros) by the creation and the issue of 4,110 (four thousand one hundred and ten) new shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, having the same rights as the existing shares.

(4) On March 17, 2010 the board of directors of the Company accepted the subscription of the 4,110 (four thousand one hundred and ten) new shares for a total amount of EUR 4,110 (four thousand one hundred and ten euros), and their payment in full together with a share premium amounting to EUR 36,990 (thirty-six thousand nine hundred and ninety euros) by the existing shareholder of the Company, by a contribution in cash for a total amount of EUR 41,100 (forty-one thousand one hundred euros), hereinafter referred to as the "Contribution".

(5) Mr Olivier Thoral, acting in his capacity as a member of the board of directors of the Company and pursuant to the authority granted to him pursuant to the Resolutions, confirmed that the Contribution for a total amount of EUR 41,100 (forty-one thousand one hundred euros) has been received by the Company on the Company's bank account.

(6) In accordance with the Resolutions, Mr Olivier Thoral confirmed in a written confirmation dated March 23, 2010, a copy of which shall remain attached to the present deed, the increase of the Issued capital of the Company by an amount

of EUR 4,110 (four thousand one hundred and ten euros) by the creation and issue of 4,110 (four thousand one hundred and ten) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

(7) Description and evidence of the Contribution were provided to the undersigned notary by the remittance of a confirmation issued by the bank on March 23, 2010.

(8) As a consequence of the above increase of the issued capital of the Company effective as of March 23, 2010, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is therefore amended and shall read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one hundred and twenty-two thousand six hundred and eighty-four euros (EUR 122,684), represented by one hundred and twenty-two thousand six hundred and eighty-four (122,684) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000). The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and professional address, the appearing person signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six avril,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Dominique MICHIELS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration d'European Hotel S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137192, ci-après la "Société". La Société a été constituée suivant acte reçu le 11 mars 2008 par le notaire soussigné et publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 929 du 15 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant (i) acte reçu le 30 juin 2008 par le notaire soussigné, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1948 du 8 août 2008, et (ii) acte reçu le 29 octobre 2008 par le notaire soussigné, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 2892 du 3 décembre 2008.

En vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions du conseil d'administration de la Société le 17 mars 2010, ci-après les "Résolutions", dont un extrait, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Lequel comparant, agissant comme précisé, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

(1) Le capital social émis de la Société est fixé à 118.574 EUR (cent dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze euros) représenté par 118.574 (cent dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze) actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

(2) En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à 1.200.000 EUR (un million deux cent mille euros) et, conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société est notamment autorisé, dans les limites fixées par l'article 5 des statuts de la Société, à réaliser toute augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois. A la suite de chaque augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé, l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société. Une telle modification est constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions reçues du conseil d'administration de la Société ou de toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration de la Société.

(3) Le 17 mars 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé, en conformité avec et dans les limites de l'article 5 des statuts de la Société, d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de 4.110 EUR (quatre mille cent dix euros) en vue de le porter de son montant actuel de 118.574 EUR (cent dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze euros) à 122.684 EUR (cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quatre euros) par la création et l'émission de 4.110 (quatre mille cent dix) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

(4) Le 17 mars 2010, le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription des 4.110 (quatre mille cent dix) nouvelles actions d'un montant total de 4.110 EUR (quatre mille cent dix euros), ainsi que la libération intégrale de ces nouvelles actions avec une prime d'émission se montant à 36,990 EUR (trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix

euros), par l'actionnaire existant de la Société, par un apport en espèces pour un montant total de 41.100 EUR (quarante et un mille cent euros), ci-après l' "Apport".

(5) Monsieur Olivier Thoral, agissant en sa qualité de membre du conseil d'administration de la Société et en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par les Résolutions, a constaté et confirmé que l'Apport d'un montant total de 41.100 EUR (quarante et un mille cent euros) a été reçu par la Société sur le compte bancaire de celle-ci.

(6) Conformément aux Résolutions, Monsieur Olivier Thoral a confirmé, dans une confirmation écrite du 23 mars 2010, dont une copie restera annexée au présent acte, l'augmentation du capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de 4.110 EUR (quatre mille cent dix euros) par la création et l'émission de 4.110 (quatre mille cent dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

(7) La description et la preuve de l'Apport ont été apportées au notaire soussigné par la remise d'une confirmation émise par la banque en date du 23 mars 2010.

(8) Suite à la réalisation de la prédite augmentation du capital social émis avec effet au 23 mars 2010, l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quatre euros (122.684 EUR) représenté par cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quatre (122.684) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune."

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000 EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: D. MICHIELS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2010. Relation: LAC/2010/13355. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010058244/141.

(100058766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VG SICAV

Référence de publication: 2010054470/11.

(100068701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Spawnt Private S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.282.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Spawnt Private S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, incorporated by deed enacted on March 29, 2010, in process of registration at Luxembourg Trade Register.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 212,500 (two hundred twelve thousand five hundred euro) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, by contribution in cash.

2.- Change the Company's financial year closing date from 31st of December to 31st of March.

3.- Fix the next closing date on 31st of March 2011.

4.- Amendment of the Articles of Incorporation in order to reflect such actions.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 212,500 (two hundred twelve thousand five hundred euro) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each.

Second resolution:

It is decided to admit the sole shareholder "Spawnt Private Limited", to the subscription of the 8,000 (eight thousand) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Spawnt Private Limited", prenamed, represented by Mrs Rachel UHL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 8,000 (eight thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from 31st of December to 31st of March.

Fourth resolution:

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started at the incorporation of the Company (i.e. 29th of March 2010), to 31st of March 2011.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 7. The Company's capital is set at EUR 212,500 (two hundred twelve thousand five hundred euro) represented by 8,500 (eight thousand five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euro) each."

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of April and ends on 31st of March of each year.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le treize avril.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Spawnt Private S.à r.l.", ayant son siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 29 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 200,000 (deux cent mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euro) à EUR 212,500 (deux cent douze mille cinq cent euro) par l'émission de 8,000 (huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire.

2.-Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 mars.

3.-Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 31 mars 2011.

4.- Modification afférente de l'article 7 et 12 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 200,000 (deux cent mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euro) à EUR 212,500 (deux cent douze mille cinq cent euro) par l'émission de 8,000 (huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "Spawnt Private Limited" prénommée, à la souscription des 8,000 (huit mille) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Spawnt Private Limited", prénommée, représentée par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 8,000 (huit mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 200,000 (deux cent mille euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 mars.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année, de sorte que l'exercice social ayant débuté à la date de constitution (à savoir le 29 mars 2010) se termine le 31 mars 2011.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 7 et 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à EUR 212,500 (deux cent douze mille cinq cent euro) divisé en 8,500 (huit mille cinq cent) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15948. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010057020/132.

(100057786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

VIGO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 136.463.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Dudelange en date du 15 mars 2010

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Olivier MARTZEL, demeurant 61, rue du XX^{ème} Corps Américain, 57000 METZ (France) a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 10 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur et de Président, Monsieur Olivier MARTZEL aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Didier SAMPY, demeurant 120, Rue d'Alsace, 57160 Moulins Les Metz (France) en remplacement de Monsieur Olivier MARTZEL.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Didier SAMPY aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Pour VIGO INVEST S.A.

Référence de publication: 2010054472/18.

(100068732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Groupe N, Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 8.456.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2010 que:

Les mandats des Administrateurs, à savoir:

- Madame Marguerite NESSER-ALTWIES, administrateur de société demeurant 78, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Monsieur Georges NESSER, administrateur de sociétés, demeurant 5, rue Dicks, L-5501 Remich;
- Monsieur Marc NESSER, administrateur de sociétés, demeurant 8, rue des Eglantiers, L-1457 Luxembourg

sont renouvelés pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Est nommé Commissaire aux comptes, en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Armand NESSER, demeurant 78, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour la société
BDO Tax & Accounting
Signature

Référence de publication: 2010056668/21.

(100057289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

0810 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.719.

La version abrégée au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010054477/10.

(100068791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Oregon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.508.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010054384/10.

(100068538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Cristall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.892.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRISTALL S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2010056330/12.

(100057427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

South Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Stéphane HEPINEUZE
Gérant

Référence de publication: 2010056359/13.

(100057463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Syntegra Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SGCE Investments I S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.671.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SGCE INVESTMENT HOLDING I S. à r. l., a private limited liability company incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.670,

here represented by Géraldine VINCIOTTI, private employee, residing professionally in L - 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the undersigned notary to enact the following:

- SGCE INVESTMENT HOLDING I S. à r. l., prenamed is the sole and current shareholder (the "Sole Shareholder") of SGCE INVESTMENTS I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11 A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.671, (the "Company") incorporated by a deed of the undersigned notary, on August 4, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1132 of November 10, 2004 and amended by deed of the notary André Jean-Joseph Schwachtgen, then residing in Luxembourg on September 27, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1259 of December 8, 2004;

- that the Company' share capital is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into "Syntegra Investments I S. à r. l."

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 1st of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 1^{er}. Name.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name Syntegra Investments I S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles). "

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SGCE INVESTMENT HOLDING I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.670,

ici représentée par Géraldine VINCIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que SGCE INVESTMENT HOLDING I S.à r.l., précitée, est le seul associé actuel ("Associé Unique") de SGCE INVESTMENTS I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102 671 (la "Société"), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1132 du 10 novembre 2004 et modifié par acte du notaire André Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 27 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1259 du 8 décembre 2004;

- que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ensuite, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Syntegra Investments I S. à r.l.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Syntegra Investments I S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts)."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Géraldine Vinciotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 avril 2010. LAC/2010/ 17091. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme -

Senningerberg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057013/86.

(100057878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Evelfin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.398.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le treize avril.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme "RINOPYL HOLDING S.A.", (RC B 52.936) avec siège à L-1931 Luxembourg, 55 avenue de la Liberté, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges BRIMEYER, retraité, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111 rue Pierre Krier, lui-même représenté par Madame Joëlle REUTER-LAMESCH, salariée, demeurant à Beckerich,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "EVELFIN PARTICIPATIONS S.A.". avec siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, (RCS B N ° 65.398), constituée suivant acte notarié du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C No 709 du 1^{er} octobre 1998.

- que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société.

- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle réponde personnellement de tous les engagements sociaux;

- qu'elle donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux-comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute;

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: REUTER-LAMESCH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 15 avril 2010. Relation: EAC/2010/4371. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 19 avril 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010058194/39.

(100058400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.749.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth day of March,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Nicole Hoffmann, private employee, with professional address at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

acting as the representative of European Logistics (before named LOG), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.727 and incorporated and existing under the Luxembourg law pursuant to a notarial deed dated on 13 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 1125 dated 9 November 2004, page 53954 (the "General Partner"), acting in its capacity as the general partner of the company, European Logistics Income Venture SCA, a société en commandite par actions, having its registered office 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.749 (the "Company"), pursuant to resolutions of the General Partner taken on 24 February 2010, an excerpt of which, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state the declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, dated 13 July 2004 and its articles (the "Articles") have been published in the Mémorial C under number 1128 dated 10 November 2004, page 54117.

2. The Articles have been amended pursuant to:

- a general meeting of the shareholders dated 24 November 2004 deciding, among others, to change the name of the Company from LOG 1 SCA into European Logistics Income Venture SCA, published in the Mémorial C under number 431 dated 10 May 2005, page 20649;

- a notarial rectifying deed dated 14 February 2005 enacting the amendment of article 9.1 of the Articles following the change of name of the General Partner from LOG into European Logistics, published in the Mémorial C under number 834 dated 1 September 2005, page 39994;

- a notarial deed dated 15 February 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from one million two euro (EUR 1,000,002.-) to an amount of one million one hundred thirty thousand four euro (EUR 1,130,004.-), published in the Mémorial C under number 774 dated 3 August 2005, page 37140;

- a notarial deed dated 11 May 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from one million one hundred thirty thousand four euro (EUR 1,130,004.-) to an amount of one million four hundred seventy six thousand six hundred six euro (EUR 1,476,606.-), published in the Mémorial C under number 975 dated 3 October 2005, page 46757;

- a notarial deed dated 18 January 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million four hundred seventy six thousand six hundred six euro (EUR 1,476,606.-) to an amount of one million five hundred

seventy-one thousand six hundred seven euro (EUR 1,571,607.-), published in the Mémorial C under number 840, dated 27 April 2006, page 40306;

- a notarial deed dated 27 March 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million five hundred seventy-one thousand six hundred seven euro (EUR 1,571,607.-) to an amount of one million six hundred twenty three thousand six hundred nine euro (EUR 1,623,609.-), published in the Mémorial C under number 1311, dated 6 July 2006, page 62888;

- a notarial deed dated 11 May 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million six hundred twenty three thousand six hundred nine euro (EUR 1,623,609.-) to an amount of one million eight hundred sixty five thousand one hundred nine euro (EUR 1,865,109.-), published in the Mémorial C under number 1446, dated 27 July 2006, page 69390;

- a notarial deed dated 10 November 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million eight hundred sixty five thousand one hundred nine euro (EUR 1,865,109.-) to an amount of two million four hundred thirty thousand two hundred ten euro (EUR 2,430,210.-), published in the Mémorial C under number 423, dated 21 March 2007, page 20258;

- a notarial deed dated 14 February 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from two million four hundred thirty thousand two hundred ten euro (EUR 2,430,210.-) to an amount of two million four hundred seventy-six thousand two hundred sixteen euro and fifty cent (EUR 2,476,216.50), published in the Mémorial C under number 824, dated 9 May 2007, page 39516;

- a notarial deed dated 18 April 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of two million four hundred seventy-six thousand two hundred sixteen euro and fifty cent (EUR 2,476,216.50) to an amount of two million eight hundred seventy-five thousand four hundred fifty-five euro (EUR 2,875,455.-), published in the Mémorial C under number 1373, dated 5 July 2007, page 65866;

- a notarial deed dated 28 June 2007, amending certain provisions of the Articles, published in the Mémorial C under number 1988, dated 14 September 2007, page 95388;

- a notarial deed dated 17 October 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of two million eight hundred seventy-five thousand four hundred fifty-five euro (EUR 2,875,455.-) to an amount of three million four hundred thirty-five thousand four hundred fifty-seven euro and fifty cent (EUR 3,435,457.50), published in the Mémorial C under number 2667, dated 21 November 2007, page 127977;

- a notarial deed dated 27 June 2008, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of three million four hundred thirty-five thousand four hundred fifty-seven euro and fifty cent (EUR 3,435,457.50) to an amount of four million two hundred forty-one thousand nine hundred sixty-two euro and fifty cent (EUR 4,241,962.50), published in the Mémorial C under number 1951, dated 8 August 2008, page 93604;

- a notarial deed dated 1st August 2008, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of four million two hundred forty-one thousand nine hundred sixty-two euro and fifty cent (EUR 4,241,962.50) to an amount of five million eight hundred twenty-three thousand nine hundred sixty-three euro (EUR 5,823,963.-), published in the Mémorial C under number 2220, dated 11 September 2008, page 106550;

- a notarial deed dated 19 December 2008, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of five million eight hundred twenty-three thousand nine hundred sixty-three euro (EUR 5,823,963.-) to an amount of six million three hundred twenty-three thousand nine hundred sixty-four euro (EUR 6,323,964.-), published in the Mémorial C under number 335, dated 16 February 2009, page 16060;

- a notarial deed dated 18 June 2009, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of six million three hundred twenty-three thousand nine hundred sixty-four euro (EUR 6,323,964.-) to an amount of seven million sixty thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,060,266.-), published in the Mémorial C under number 1446, dated 27 July 2009, page 69364; and

- a notarial deed dated 23 July 2009, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of seven million sixty thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,060,266.-) to an amount of seven million six hundred thirty-three thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,633,266.-), published in the Mémorial C under number 1660, dated 28 August 2009, page 79650.

3. The share capital was then fixed at seven million six hundred thirty-three thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,633,266.-), represented by:

- forty-six thousand three hundred sixty-three (46,363) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as "actions de commandité" or "Class A shares"); and

- five million forty-two thousand four hundred eighty-one (5,042,481) shares of Limited Shareholders (herein referred to as "actions de commanditaires" or "Class B Shares") (together with the Class A Shares, the "Shares").

Each Share has a par value of one euro and fifty cent (EUR 1.50).

4. Pursuant to article 6 of the Articles, the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the agreement possibly entered into or to be entered into between the Shareholders, has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of ninety-six million five hundred fifty-one thousand four hundred ninety-

one euro (EUR 95,242,189.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the Articles.

5. The increase of the share capital, by way of authorised capital, shall be realised within the strict limits defined in article 6 of the Articles, which are as following:

" **6.2.** The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the General Partner in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.3. Until 28 June 2012 at the latest, and in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the Law.

6.4. These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.5. In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6. The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7. The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.10. Upon cash increase of the share capital of the Company by the General Partner within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under article 6 of the Articles."

6. In the resolutions of the General Partner of the Company taken on 24 February 2010, the General Partner of the Company resolved in compliance with article 6 of the Articles to increase the share capital of the Company, by way of authorised capital, with an amount of one hundred ninety thousand euro and fifty cents (EUR 190,000.50) subject to the payment of a global share premium for an amount of one million seven hundred ten thousand four euro and fifty cents (EUR 1,710,004.50) allocated to an available reserve item of the balance sheet, pursuant to articles 5 and 6 of the Articles in order to raise it from the current amount of seven million six hundred thirty-three thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,633,266.-) to seven million eight hundred twenty-three thousand two hundred sixty-six euro and fifty cents (EUR 7,823,266.50), by creating and issuing twenty-two thousand and fourteen (22,014) new class A shares (the "New Class A Shares") with a par value of one euro and fifty cent (EUR 1.50) each, having the same rights and obligations as the existing Class A Shares and by creating and issuing one hundred four thousand six hundred fifty-three (104,653) new Class B Shares (the "New Class B Shares") with a par value of one euro and fifty cent (EUR 1.50) each, having the same rights and obligations as the existing Class B Shares.

7. The General Partner has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Ms Nicole Hoffmann, private employee, professionally residing in Luxembourg
- Ms Nawal Benhlal, private employee, professionally residing in Luxembourg

a power of attorney to have the increase of the subscribed capital of the Company and the consequential amendments to the Articles recorded in a deed of notary.

8. The New Class A Shares have been fully subscribed by the existing Class A Shareholder exercising its respective preferential right of subscription i.e.:

European Logistics S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 102.727, subscribes twenty-two thousand and fourteen (22,014) New Class A

Shares for an amount of thirty-three thousand twenty-one euro (€ 33,021.-) subject to a share premium of two hundred ninety-seven thousand one hundred eighty-nine euro (€ 297,189.-), for a total amount of three hundred thirty thousand two hundred and ten euro (€ 330,210.-).

9. The New Class B Shares were fully subscribed by the existing Class B Shareholders exercising their respective preferential right of subscription i.e.:

1) COLISEE RE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 40, rue du Colisée, F-75008 Paris, France, registered with the Paris Register of Commerce under number 542 066 394 RCS, subscribed eight thousand seven hundred twenty-one (8,721) New Class B Shares for an amount of thirteen thousand eighty-one euro and fifty cents (EUR 13,081.50), subject to a share premium of one hundred seventeen thousand seven hundred thirty-three euro and fifty cents (EUR 117,733.50), for a total amount of one hundred thirty thousand eight hundred fifteen euro (EUR 130,815.-);

2) SCI VENDOME ACTIVITE, a société civile à capital variable incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France (registered under number 414 874 313 in Nanterre), subscribed eight thousand seven hundred twenty-one (8,721) New Class B Shares for an amount of thirteen thousand eighty-one euro and fifty cents (EUR 13,081.50), subject to a share premium of one hundred seventeen thousand seven hundred thirty-three euro and fifty cents (EUR 117,733.50), for a total amount of one hundred thirty thousand eight hundred fifteen euro (EUR 130,815.-);

3) AXA SEGUROS GENERALES, S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain with registered office at Calle Monsenor Palmer nº1, Palma de Mallorca, Spain, subscribed nine thousand eight hundred eighty-four (9,884) New Class B Shares for an amount of fourteen thousand eight hundred twenty-six euro (EUR 14,826.-), subject to a share premium of one hundred thirty-three thousand four hundred thirty-four euro (EUR 133,434.-), for a total amount of one hundred forty-eight thousand two hundred sixty euro (EUR 148,260.-);

4) AXA PORTUGAL COMPANHIA DE SEGUROS S.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Portugal with registered office at rua Goncalo Sampaio 39 Ap. 4076, 4002-001 Porto, Portugal, subscribed one thousand seven hundred forty-four (1,744) New Class B Shares for an amount of two thousand six hundred sixteen euro (EUR 2,616.-), subject to a share premium of twenty-three thousand five hundred forty-four euro (EUR 23,544.-), for a total amount of twenty-six thousand one hundred sixty euro (EUR 26,160.-);

5) MUTAVIE S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 9, rue des Iris, F-79000 Bessines, France, subscribed seventeen thousand four hundred forty-two (17,442) New Class B Shares for an amount of twenty-six thousand one hundred sixty-three euro (EUR 26,163.-), subject to a share premium of two hundred thirty-five thousand four hundred sixty-seven euro (EUR 235,467.-) for a total amount of two hundred sixty-one thousand six hundred thirty euro (EUR 261,630.-);

6) CARDIF ASSURANCE VIE S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 5, avenue Kléber, F-75116 Paris, France, subscribed eleven thousand six hundred twenty-eight (11,628) New Class B Shares for an amount of seventeen thousand four hundred forty-two euro (EUR 17,442.-), subject to a share premium of one hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-eight euro (EUR 156,978.-) for a total amount of one hundred seventy-four thousand four hundred twenty euro (EUR 174,420.-);

7) SOGECAP S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, France, subscribed eleven thousand six hundred twenty-eight (11,628) New Class B Shares for an amount of seventeen thousand four hundred forty-two euro (EUR 17,442.-), subject to a share premium of one hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-eight euro (EUR 156,978.-) for a total amount of one hundred seventy-four thousand four hundred twenty euro (EUR 174,420.-);

8) EUROPEAN LOGISTICS FEEDER S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.820, subscribed thirty four thousand eight hundred eighty-five (34,885) New Class B Shares for an amount of fifty-two thousand three hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 52,327.50), subject to a share premium of four hundred seventy thousand nine hundred forty-seven euro and fifty cents (EUR 470,947.50) for a total amount of five hundred twenty-three thousand two hundred seventy-five euro (EUR 523,275.-).

10. The New Class A Shares and the New Class B Shares were fully paid up together with a share premium through contributions in cash as evidenced by the bank certificate issued by Dexia-Banque Internationale in Luxembourg on 18 March 2010 so that the Company had at its free disposal the amount of one million nine hundred thousand and five, euro (EUR 1,900,005.-)

11. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New Class A and B Shares have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt. Therefore, the capital increase is effective as of 18 March 2010 at which all the New Class A and B Shares were fully paid up.

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at seven million eight hundred twenty-three thousand two hundred sixty-six euro and fifty cents (EUR 7,823,266.50), represented by:

- sixty-eight thousand three hundred seventy-seven (68,377) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as "actions de commandité" or "Class A shares"); and

- five million one hundred forty-seven thousand one hundred thirty-four (5,147,134) shares of Limited Shareholders (herein referred to as "actions de commanditaires" or "Class B Shares");

(the Class A Shares together with the Class B Shares, are referred to as the "Shares"), with a par value of one euro and fifty cent (EUR 1.50) each."

13. As a consequence of the present increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 6.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **6.1.** For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of ninety-five million fifty-two thousand one hundred eighty-eight euro and 50 cents (€ 95,052,188.50) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars,

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Nicole Hoffmann, employée privée, avec adresse professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de European Logistics, (anciennement dénommée LOG), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.727 et constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte notarié en date du 13 juillet 2004, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") sous le numéro 1125 du 9 novembre 2004, page 53954 (le "Gérant Commandité"), agissant en sa qualité de gérant commandité de European Logistics Income Venture SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.749 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Commandité le 24 février 2010, dont un extrait, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié en date du 13 juillet 2004 et ses statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 1128 du 10 novembre 2004, page 54117.

2. Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises en vertu:

- d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 24 novembre 2004 décidant notamment de changer la dénomination de la Société de LOG 1 SCA en European Logistics Income Venture SCA, publiée au Mémorial C sous le numéro 431 du 10 mai 2005, page 20649;

- d'un acte rectificatif notarié en date du 14 février 2005 constatant la modification de l'article 9.1 des Statuts suite au changement de dénomination du Gérant Commandité de LOG en European Logistics, publié au Mémorial C sous le numéro 834 du 1^{er} septembre 2005, page 39994;

- d'un acte notarié du 15 février 2005 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million et deux euros (1.000.002- EUR) à un million cent trente mille et quatre euros (1.130.004- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 774 du 3 août 2005, page 37140;

- d'un acte notarié du 11 mai 2005 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million cent trente mille et quatre euros (1.130.004- EUR) à un million quatre cent soixante-seize mille six cent six euros (1.476.606- EUR) publié au Mémorial C sous le numéro 975 du 3 octobre 2005, page 46757;

- d'un acte notarié du 18 janvier 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million quatre cent soixante-seize mille six cent six euros (1.476.606- EUR) à un million cinq cent soixante et onze mille six cent sept euros (1.571.607- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 840 du 27 avril 2006, page 40306;

- d'un acte notarié du 27 mars 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million cinq cent soixante et onze mille six cent sept euros (1.571.607- EUR) à un million six cent vingt-trois mille six cent neuf euros (1.623.609- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1311 du 6 juillet 2006, page 62888;

- d'un acte notarié du 11 mai 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million six cent vingt-trois mille six cent neuf euros (1.623.609- EUR) à un million huit cent soixante-cinq mille cent neuf euros (1.865.109- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1446 du 27 juillet 2006, page 69390;

- d'un acte notarié du 10 novembre 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million huit cent soixante-cinq mille cent neuf euros (1.865.109- EUR) à deux millions quatre cent trente mille deux cent dix euros (2.430.210- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 423, en date du 21 mars 2007, page 20258;

- d'un acte notarié du 14 février 2007 constatant l'augmentation du capital social de la Société de deux millions quatre cent trente mille deux cent dix euros (2.430.210- EUR) à deux millions quatre cent soixante-seize mille deux cent seize euros et cinquante centimes (2.476.216,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 824, en date du 9 mai 2007, page 39516;

- d'un acte notarié du 18 avril 2007 constatant l'augmentation du capital social de la Société de deux millions quatre cent soixante-seize mille deux cent seize euros et cinquante centimes (2.476.216,50 EUR) à deux millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante cinq euros (2.875.455- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1373, en date du 5 juillet 2007, page 65866;

- d'un acte notarié du 28 juin 2007, modifiant certaines dispositions des Statuts, publié au Mémorial C sous le numéro 1988, en date du 14 septembre 2007, page 95388;

- d'un acte notarié du 17 octobre 2007 constatant l'augmentation du capital social de la Société de deux millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante cinq euros (2.875.455- EUR) à trois millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et cinquante centimes (3.435.457,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 2667, en date du 21 novembre 2007, page 127977;

- d'un acte notarié du 27 juin 2008 constatant l'augmentation du capital social de la Société de trois millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et cinquante centimes (3.435.457,50 EUR) à quatre millions deux cent quarante et un mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante centimes (4.241.962,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1951, en date du 8 août 2008, page 93604;

- d'un acte notarié du 1^{er} août 2008 constatant l'augmentation du capital social de la Société de quatre millions deux cent quarante et un mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante centimes (4.241.962,50 EUR) à cinq millions huit cent vingt-trois mille neuf cent soixante-trois euros (5.823.963- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 2220, en date du 11 septembre 2008, page 106550; et

- d'un acte notarié du 19 décembre 2008 constatant l'augmentation du capital social de la Société de cinq millions huit cent vingt-trois mille neuf cent soixante-trois euros (5.823.963- EUR) à six millions trois cent vingt-trois mille neuf cent soixante-quatre euros (6.323.964- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 335, en date du 16 février 2009, page 16060.

- d'un acte notarié du 18 juin 2009 constatant l'augmentation du capital social de la Société de six millions trois cent vingt-trois mille neuf cent soixante-quatre euros (6.323.964- EUR) à sept millions soixante mille deux cent soixante-six euros (7.060.266- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1446, en date du 27 juillet 2009, page 69364.

- d'un acte notarié du 23 juillet 2009 constatant l'augmentation du capital social de la Société de sept millions soixante mille deux cent soixante-six euros (7.060.266- EUR) à sept millions six cent trente-trois mille deux cent soixante-six euros (7.633.266- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1660, en date du 28 août 2009, page 79650.

3. Le capital social de la Société était alors fixé à sept millions six cent trente trois mille deux cent soixante-six euros (7.633.266- EUR) représenté par:

- quarante six mille trois cent soixante trois (46.363) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après les "actions de commandité" ou "Actions de Classe A"); et

- cinq millions quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt et un (5.042.481) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaires" ou "Actions de Classe B"); (ensemble avec les Actions de Classe A, les "Actions").

Chaque Action a une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (1,50 EUR).

4. Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la convention intervenue ou à intervenir probablement entre les Actionnaires, disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatre-vingt-quinze millions deux cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-neuf euros (95.242.189- EUR) pour émettre de nouvelles Actions ou augmenter la valeur nominale des Actions et sera soumise aux limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société par voie de capital autorisé, doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts, qui sont les suivantes:

" **6.2.** Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission d'Actions nouvelles ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Actionnaires existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément à toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.3. Jusqu'au 28 juin 2012 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant Commandité dans toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé, par émission de nouvelles Actions ou augmentation de la valeur nominale des Actions existantes aux Actionnaires actuels ou à toutes autres personnes approuvées par les Actionnaires conformément aux dispositions applicables de la Loi.

6.4. Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.5. Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6. Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7. Les droits attachés aux Actions nouvelles seront identiques à ceux attachés respectivement aux classes d'Actions déjà émises.

6.8. Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9. Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.10. Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts de la Société."

6. Dans les résolutions prises le 24 février 2010 par le Gérant Commandité de la Société, celui-ci a décidé, conformément à l'article 6 des Statuts, d'augmenter le capital social de la société par voie du capital autorisé, à concurrence de cent quatre-vingt-dix mille euros et cinquante cents (190.000.50 EUR), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de un million sept cent dix mille quatre euros et cinquante cents, (1.710.004.50 EUR) qui restera allouée à un compte de réserves disponibles du bilan, conformément aux articles 5 et 6 des Statuts, pour porter ainsi le capital social du montant de sept millions six cent trente-trois mille deux cent soixante-six euros (7.633.266- EUR) à sept millions huit cent vingt-trois mille deux cent soixante-six euros et cinquante cents (7.823.266,50 EUR), par la création et l'émission de vingt-deux mille quatorze (22.014) nouvelles actions de Classe A (les "Nouvelles Actions A") avec une valeur nominale d'un Euro cinquante cents (1,50 EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes de Classe A et par la création et l'émission de cent quatre mille six cent cinquante-trois (104.653) nouvelles actions de Classe B (les "Nouvelles Actions B") avec une valeur nominale d'un Euro cinquante Cents (1,50 EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes de Classe B.

7. Le Gérant Commandité a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à:

- Madame Nicole Hoffmann, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg;
- Madame Nawal Benhlah, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

afin de faire enregistrer par acte notarié l'augmentation de capital souscrit de la Société et les modifications des Statuts en découlant.

8. Les Nouvelles Actions de Classe A ont été entièrement souscrites par les Actionnaires existants de Classe A de la Société (tel que défini dans les Statuts) exerçant leur droit respectif de souscription préférentielle, soit:

European Logistics S.A., société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège sociale au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce du Luxembourg sous le numéro B 102.727, souscrit vingt-deux mille quatorze (22.014) Nouvelles Actions de Classe A pour un montant de

trente-trois mille vingt-et-un euros (33.021,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt dix-sept mille cent quatre-vingt-neuf (297.189,- EUR), pour une somme totale de trois cent trente mille deux cent dix euros (330.210,- EUR).

9. Les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement souscrites par les Actionnaires existants de Classe B exerçant leur droit préférentiel de souscription respectif comme suit:

1) COLISEE RE S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 40, rue du Colisée, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 542 066 394 RCS, a souscrit huit mille sept cent vingt-et-un (8.721) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de treize mille quatre-vingt-un euros et cinquante cents (13.081,0 EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de cent dix-sept mille sept cent trente-trois euros et cinquante cents (117.733,50 EUR) pour une somme totale de cent trente mille huit cent quinze euros (130.815- EUR);

2) SCI VENDOME ACTIVITE, une société civile à capital variable constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au Cœur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France, (immatriculée auprès du registre des Sociétés à Nanterre sous le numéro 414 874 313) a souscrit huit mille sept cent vingt-et-un (8.721) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de treize mille quatre-vingt-un euros et cinquante cents (13.081,50 EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de cent dix-sept mille sept cent trente-trois euros et cinquante cents (117.733,50 EUR) pour une somme totale de cent trente mille huit cent quinze euros (130.815- EUR);

3) AXA SEGUROS GENERALES, S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, une société constituée et gouvernée conformément au droit espagnol ayant son siège social à Calle Monsenor Palmer n°1, Palma de Mallorca, Espagne, a souscrit neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre (9.884) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de quatorze mille huit cent vingt-six euros (14.826,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de cent trente-trois mille quatre cent trente-quatre euros (133.434- EUR), pour une somme totale de cent quarante-huit mille deux cent soixante euros (148.260- EUR);

4) AXA PORTUGAL COMPANHIA DE SEGUROS S.A., une société constituée et gouvernée conformément au droit portugais ayant son siège social à rua Goncalo Sampaio 39 Ap. 4076, 4002-001 Porto, Portugal, a souscrit mille sept cent quarante-quatre (1.744) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de deux mille six cent seize euros (2.616,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de vingt-trois mille cinq cent quarante-quatre euros (23.544,- EUR), pour une somme totale de vingt-six mille cent soixante euros (26.160- EUR);

5) MUTAVIE S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 9, rue des Iris, F-79000 Bessines, France, a souscrit dix-sept mille quatre cent quarante-deux (17.442) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de vingt-six mille cent soixante-trois euros (26.163,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de deux cent trente-cinq mille quatre cent soixante-sept euros (235.467,- EUR), pour une somme totale de deux cent soixante et un mille six cent trente euros (261.630,- EUR);

6) CARDIF ASSURANCE VIE S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, France, a souscrit onze mille six cent vingt-huit (11.628) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de dix-sept mille quatre cent quarante-deux euros (17.442,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-huit euros (156.978,- EUR), pour une somme totale de cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt euros (174.420,- EUR);

7) SOGECAP S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, France, a souscrit onze mille six cent vingt-huit (11.628) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de dix-sept mille quatre cent quarante-deux euros (17.442,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-huit euros (156.978,- EUR), pour une somme totale de cent soixante-quatorze mille quatre cent vingt euros (174.420,- EUR); et

8) EUROPEAN LOGISTICS FEEDER S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.820, a souscrit trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq (34.885) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de cinquante-deux mille trois cent vingt-sept euros et cinquante centimes (52.327,50 EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante-dix mille neuf cent quarante-sept euros et cinquante centimes (470.947,50 EUR), pour une somme totale de cinq cent vingt-trois mille deux cent soixante-quinze euros (523.275,- EUR).

10. Les Nouvelles Actions de Classe A et les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement libérées, ensemble avec une prime d'émission, par apport en numéraire, tel que documenté par le certificat bancaire émis par Dexia-Banque Internationale à Luxembourg le 18 mars 2010, de sorte que la société avait, à sa libre disposition, le montant de un million neuf cent mille et cinq euros (EUR 1,900,005.-).

11. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions de Classe A et de Classe B ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte. Dès lors, l'augmentation de capital prend effet au 18 mars 2010 date à laquelle les Nouvelles Actions de Classe A et de Classe B ont été entièrement libérées.

12. A la suite de cette augmentation de capital de la Société, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept millions huit cent vingt-trois mille deux cent soixante-six euro et cinquante cents (7.823.266,50- EUR), représenté par

- Soixante-huit mille trois cent soixante dix-sept (68.377) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après les "actions de commandité" ou "Actions de Classe A"); et

- cinq millions cent quarante-sept mille cent trente-quatre (5.147.134) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaires" ou "Actions de Classe B"),

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B, sont reprises ci-après comme les "Actions"), d'une valeur nominale d'un euro et cinquante centimes (1,50 EUR), chacune."

13. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatre-vingt-quinze millions cinquante-deux mille cent quatre-vingt-huit euros et cinquante centimes (95.052.188,50 EUR) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte

Signé: N. Hoffmann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14374. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058192/473.

(100058678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

L M International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.083.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 23 avril 2010 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société LM INTERNATIONAL FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 36 083.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056562/13.

(100057233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

KTP Global Finance Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.891.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2010056506/12.

(100057535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

N.W.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.306.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056508/10.

(100057317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

N.W.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056509/10.

(100057308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Opex, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 100.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Christine DOERNER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010056510/12.

(100057542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Lagrange Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.036.

Le bilan au 31/10/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056511/10.

(100057371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.
